

DOSSIER D'INSCRIPTION

SECONDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE

Ce dossier d'inscription correctement renseigné et accompagné de toutes les pièces doit être déposé au lycée suivant le calendrier ci-dessous dans la mesure du possible :

Mercredi 1 ^{er} juillet 2026 8 h - 18 h (journée continue)	Jeudi 2 juillet 2026 8 h - 11 h
Collège P. et M. Curie - Montmélian Collège des Bauges - Le Châtelard Collège Jean Mermoz - Barby Collège J. et X. de Maistre - Saint Alban de Leysse	Collège du Val Gelon - La Rochette Collège les Frontailles - Saint Pierre d'Albigny Collège E. Rostand - La Ravoire Autres collèges

PIECES A FOURNIR

Administration et pédagogie

- Fiche de scolarité et fiche de renseignement à compléter
- Photocopie du livret de famille (page parents et enfant concerné)
- Photocopie de la carte d'identité de l'élève
- Photocopie du jugement de divorce (attribution de l'autorité parentale, domicile de l'enfant) le cas échéant
- Photocopie de la notification d'Aménagement aux examens du DNB le cas échéant
- Fiche de candidature pour un enseignement optionnel le cas échéant

Vie Scolaire

- Autorisation d'enregistrement et d'utilisation de l'image/la voix d'une personne signée
- « Pass' région jeunes » créé, il sera validé dès réception du dossier d'inscription
- Chèque de cotisation à la Maison des Lycéens (nom et prénom au dos du chèque) *facultatif*
- Chèque Association Sportive et bon d'inscription (*si vous vous inscrivez*)

Intendance

- Fiche de renseignements Intendance
- RIB (obligatoire)
- Etude automatique du droit à bourse (obligatoire)
- Chèque de 41,50 € pour les demi-pensionnaires - nom et prénom au dos du chèque (10 repas)

Infirmierie

- Fiche d'urgence **complétée valable 3 ans** (la copie du carnet de santé/vaccins **est INUTILE**)
- Fiche inscription PSC
- Photocopie tout projet d'accueil : PAP, PAI, PPS et bilans médicaux associés sous pli cacheté

Internat :

Compléter et signer les documents « dossier d'internat ».

- Demande d'internat Fiche d'internat Coupon vœux chambre

Les élèves du secteur de recrutement ne disposant pas d'un transport scolaire journalier **sont prioritaires**. Une liste supplémentaire sera établie si cela est nécessaire et une commission début juillet statuera. Les familles seront alors informées par téléphone et puis par courrier.

INFORMATION PASS'REGION JEUNES

LE PASS'REGION JEUNES sert de carte d'accès à l'établissement et de carte de restauration scolaire.

Faire une commande de « Pass' région jeunes » : aller le site de la région Auvergne Rhône-Alpes.

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/passregionjeunes>

Le « Pass' région jeunes » commandé sera validé par le lycée automatiquement après réception de votre dossier.



INFORMATIONS MANUELS SCOLAIRES

Le calendrier de distribution des manuels scolaires pour la rentrée 2026 est disponible sur la page d'accueil de l'ENT. A récupérer au Local de la PEEP - Immeuble les Oiseaux - 31 résidence Ste Anne -73290 LA MOTTE SERVOLEX.

INFORMATIONS RENTREE

Toutes les informations relatives à la rentrée 2026 (Jours – Horaires – Fournitures scolaires) seront consultables sur le site de la page d'accueil de l'ENT : <https://granier.ent.auvergnerhonealpes.fr/>



Lycée du Granier - 185 avenue Joseph Fontanet
BP. 69 - 73492 LA RAVOIRE Cedex
Tél : 04 79 71 00 10
Mail : ce.0731392S@ac-grenoble.fr
🏠 : www.ac-grenoble.fr/granier/



DOSSIER D'INSCRIPTION - 2GT - 2026/2027

Fiche de scolarité

NOM : _____ PRENOM : _____

Né(e) le : _____ / _____ / _____ Externe D.P. Interne

LANGUES VIVANTES OBLIGATOIRES

LVA	LVB
ANGLAIS	ESPAGNOL <input type="checkbox"/>
	ITALIEN <input type="checkbox"/>
	ALLEMAND <input type="checkbox"/>
ITALIEN (ESABAC uniquement)	ANGLAIS (ESABAC uniquement) <input type="checkbox"/>

OPTION FACULTATIVE : 1 seule option :

Merci de joindre la fiche de candidature « 2^{nde}-Candidature options »

Sur admission :

- ESABAC (LVA Italien et LVB anglais)
- Arts plastiques
- DNL Histoire/Géographie
- Dispositif EMILE
- Demain c'est nous
- Danse (possible en option n°2)
- Santé et Social

Signature responsable légal 1 :

Signature responsable légal 2 :

Signature de l'élève :

FICHE DE RENSEIGNEMENTS – 2026/2027

ELEVE

NOM : _____ PRENOM : _____

Né (e) le ____ / ____ / ____ Sexe : M F Nationalité : _____
(JJ / MM / AAAA)

Département de naissance _____ Commune _____

☎ (Portable) _____ E-Mail : _____ @ _____

Votre enfant a-t-il déjà bénéficié d'un

PAI : _____ PPS : _____ PAP : _____ PPRE : _____ Aménagement d'examen :

SCOLARITE PRECEDENTE – 2025/2026

CLASSE : _____ NOM de l'ETABLISSEMENT : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Commune : _____ Pays : _____

RESPONSABLE(S) DE L'ELEVE

Situation maritale : Mariés Divorcés Séparés Veuf(ve) Pacsé(e) Célibataire Concubinage Tuteur

1er responsable :

Nom – Prénom : M Mme _____

Lien : Père Mère Autre : précisez : _____

Autorise la communication de mes coordonnées aux fédérations de parents d'élèves : OUI NON

Accepte les SMS : OUI NON *A contacter en priorité* : OUI NON

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

☎ Domicile) _____ ☎ (Travail) _____ ☎ (Portable) _____

E-Mail : _____ @ _____ Profession : _____

2^{ème} responsable :

Nom – Prénom : M Mme _____

Lien : Père Mère Autre : précisez : _____

Autorise la communication de mes coordonnées aux fédérations de parents d'élèves : OUI NON

Accepte les SMS : OUI NON *A contacter en priorité* : OUI NON

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

☎ Domicile) _____ ☎ (Travail) _____ ☎ (Portable) _____

E-Mail _____ @ _____ Profession : _____

Autorisation d'enregistrement et d'utilisation de l'image/la voix d'une personne

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre de l'enregistrement, la captation, l'exploitation et l'utilisation de l'image des élèves (photographie, voix) quel que soit le procédé envisagé. Elle est formulée dans le cadre du projet spécifié ci-dessous et les objectifs ont été préalablement expliqués aux élèves et leurs responsables légaux.

Vu le Code Civil (article 9), la Déclaration universelle des droits de l'homme (article 12), la Convention européenne des droits de l'homme (article 8) et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (article 7)

Vu le règlement général européen N° 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données (RGPD) et à la loi n° 78-17 du 06 janvier 1978 modifiée le 29 juin 2018 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

Établissement scolaire : Lycée du Granier

Tél. : 04 79 71 00 10

Code postal / Commune : 73490 La Ravoire

Année scolaire : 2026/2027

Responsable de Traitement : M Aquilina Proviseur

1. Finalités envisagées

- Gestion administrative.
- Activités pédagogiques.
- Vie du lycée

2. Désignation des projets audio-visuel *

- Photo de classe et trombinoscope.
- Enregistrement dans le cadre des activités pédagogiques nécessaires aux apprentissages.
- Vie associative et manifestations au sein du lycée.

La présente autorisation est consentie à titre gratuit. Le producteur de l'œuvre audiovisuelle créée ou le bénéficiaire de l'enregistrement exercera l'intégralité des droits d'exploitation attachés à cette œuvre/cet enregistrement. L'œuvre/l'enregistrement demeurera sa propriété exclusive. Le producteur/le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de céder les présentes autorisations à un tiers.

3. Modes d'exploitation de l'image et de la voix envisagées

*OUI NON	Gestion administrative	1 année scolaire	Personnels administratifs, équipe pédagogique et vie scolaire.
*OUI NON	Trombinoscope	1 année scolaire	Personnels administratifs, équipe pédagogique et vie scolaire, élèves de l'établissement.
*OUI NON	Pour un usage collectif dans sa classe	1 année scolaire	Personnels administratifs, équipe pédagogique et vie scolaire, élèves de l'établissement.
*OUI NON	En Ligne	1 année scolaire	Site avec accès réservé : ENT Auvergne Rhône Alpes
*OUI NON	En Ligne	1 année scolaire	Site avec accès public : ENT Auvergne Rhône Alpes et LINKEDIN.
*OUI NON	Support de stockage amovible	1 année scolaire	Personnels administratifs, équipe pédagogique et vie scolaire.
*OUI NON	Projection collective	1 année scolaire	Usage collectif dans les locaux des élèves enregistrés

* Entourer la réponse qui convient

4. Consentement de l'élève ou de l'étudiant

- On m'a expliqué et j'ai compris à quoi servait ces projets.
- On m'a expliqué et j'ai compris qui pourrait voir ces enregistrements.
- Je suis d'accord pour que l'on enregistre, pour ces projets, mon image, ma voix.

Nom prénom de l'élève :

Signature :

5 Autorisation parentale pour l'élève mineur

Je (Nous) soussigné(e)(s) :

Demeurant :

Et

Demeurant :

Agissant en qualité de représentant(s) légal(aux) de :

Je reconnais être entièrement investi de mes droits civils à son égard. Je reconnais expressément que le mineur que je représente n'est lié par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de son image et/ou de sa voix, voire de son nom et

autorise(ons) la captation de l'image / de la voix de l'enfant et l'utilisation qui en sera faite par son établissement scolaire pour la durée de l'année scolaire en cours, **dans le ou les cadres prévus au point 3.**

Fait à

Le Signature (s) :

6 Pour exercer vos droits

Les données recueillies au sein de ce formulaire font l'objet d'un traitement par *Le chef d'établissement* afin de répondre à une mission d'intérêt public. Ces données ne sont pas conservées au-delà de l'année scolaire relative à la présente autorisation. Les informations vous concernant ainsi que votre enfant ne sont transmises qu'aux seules personnes en charge du traitement de la présente autorisation.

Vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant, d'un droit de rectification, d'un droit d'opposition et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Vous disposez également d'un droit à l'effacement concernant l'image/la voix enregistrée et utilisée dans le cadre décrit ci-dessus.

Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter Responsable de Traitement à l'adresse suivante : ce.0731392s @ac-grenoble.fr. Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse suivante: delegue-protection-donnees@ac-grenoble.fr puis adresser une réclamation auprès de la CNIL, en ligne sur www.cnil.fr ou par voie postale à l'adresse suivante : 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS Cedex 07



Année scolaire 2026 / 2027
LE PASS' REGION SERT AUSSI
DE CARTE DE RESTAURATION SCOLAIRE



FICHE DE RENSEIGNEMENTS INTENDANCE

Seconde

Première

Terminale

Nom : _____ Prénom : _____

CHOIX DU REGIME ET PIECES A FOURNIR

DEMI-PENSIONNAIRE
 RIB
 Chèque de 41,50 € (10 repas)

INTERNE
 RIB
 Prélèvement automatique mensuel
 Paiement trimestriel à réception de facture

EXTERNE
 RIB OBLIGATOIRE

Pas d'espèces acceptées lors des chaînes d'inscription

Informations complémentaires : <https://granier.ent.auvergnerhonealpes.fr>

➤ Menu ➤ Intendance ➤ Restauration ➤ Fonctionnement restauration

Pour tout règlement ou réservation(s) en ligne : <https://granier.ent.auvergnerhonealpes.fr/>

- Se connecter avec l'identifiant et le compte EduConnect
- Cliquer sur : Paiement et réservation en ligne



sauf pour l'internat



L'accès au restaurant scolaire n'est accessible que sur réservation.

RIB obligatoire à coller ici
(même si l'élève est externe)

Pour les élèves internes au prélèvement automatique remplir le MANDAT SEPA au verso.

Année scolaire 2026 / 2027

IDENTITE DE L'ELEVE	Classe : _____
Nom de famille : _____	Prénom : _____
Prénom 2 : _____	Prénom 3 : _____
Né(e) le : ____ / ____ / _____	Sexe : <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin
Pays de naissance * : _____	Département de naissance * (4) : _____
Commune de naissance * (4) : _____	Nationalité * : _____

ETUDE AUTOMATIQUE DU DROIT A BOURSE
<p>Si vous avez la charge de l'enfant que vous inscrivez (nourriture, logement, habillement), nous pouvons étudier si vous avez droit à une bourse pour son année scolaire.</p> <p>Pour cela, il vous suffit de remplir ou modifier les informations ci-dessous, pour vous-même et pour votre concubin (e), si vous êtes dans cette situation.</p> <p>Ces informations sont indispensables pour nous permettre de récupérer automatiquement vos données fiscales.</p> <p>De cette manière, vous n'aurez pas besoin de faire une demande de bourse à la rentrée.</p> <p>Vous obtiendrez une réponse au cours du premier trimestre de l'année scolaire.</p>
<p>J'accepte <input type="checkbox"/> Je n'accepte pas <input type="checkbox"/></p> <p>L'étude <u>automatique</u> de mon droit à bourse et je complète les informations ci-dessous</p>
<p><u>Vous-même :</u></p> <p>Nom de famille * (1): _____ Nom d'usage (2) _____</p> <p>Prénom 1* (3) : _____ Prénom 2 _____ Prénom 3 _____</p> <p>Date de naissance * ____ / ____ / _____ Pays de naissance * : _____</p> <p>Département de naissance * (4): _____ Commune de naissance * (4) : _____</p>
<p><u>Votre concubin (e) :</u></p> <p><i>Vous êtes en concubinage si vous vivez en couple sous le même toit, sans être marié ou pacsé (dans ce cas vous payez vos impôts séparément).</i></p> <p>L'accord de votre concubin (e) est indispensable pour cette démarche.</p> <p>Nom de famille * (1): _____ Nom d'usage (2) _____</p> <p>Prénom 1* (3) : _____ Prénom 2 _____ Prénom 3 _____</p> <p>Date de naissance * ____ / ____ / _____ Pays de naissance * : _____</p> <p>Département de naissance * (4): _____ Commune de naissance * (4) : _____</p>

(1) Nom de famille : nom de naissance obligatoire

(2) Nom d'usage : à compléter si différent du nom de famille, par exemple nom d'époux/épouse

(3) Prénoms : dans l'ordre de l'état civil

(4) Département (exemple : 075) et commune de naissance : à compléter si vous êtes nés en France

Je certifie l'exactitude des informations renseignées ci-dessus.

Date ____ / ____ / 2026

Signature du (des) responsable(s) légal / légaux

FONCTIONNEMENT DE LA RESTAURATION

1) DISPOSITIONS GENERALES

LE PASS' REGION SERT AUSSI DE CARTE DE RESTAURATION SCOLAIRE

2) MODALITES PARTICULIERES POUR LES DEMI-PENSIONNAIRES

TOUT REPAS RESERVE SERA DEBITE DU SOLDE DE LA CARTE
L'ELEVE QUI N'AURA PAS RESERVE NE POURRA PAS ACCEDER AU SERVICE DE RESTAURATION

✓ La réservation s'effectue :

➤ Soit aux bornes mises à disposition dans l'établissement de 11h00 la veille à 10h30 le jour même.

➤ Soit réservation(s) en ligne via le site EduConnect du lycée :

<https://granier.ent.auvergnerhonealpes.fr/>

↳ Se connecter avec l'identifiant et le compte EduConnect

↳ Cliquer sur : Scolarité/ Pronote/ Elèves ou Parents/ Paiement et réservation en ligne

✓ Oubli du pass' région – (carte de restauration) :

➤ L'élève ayant réservé la veille, passera au self sans carte à partir de 12H30.

(Vérification informatique à l'entrée du self)

➤ L'élève n'ayant pas réservé, devra prendre une carte provisoire au bureau A232 avant 10H00 et procéder à la réservation à la borne avant 10H15 – il passera à partir de 12 h 45.

✓ Pour recharger la carte : acheter minimum 10 repas. Ne pas attendre le dernier repas pour recharger

Par chèque, à déposer avant 9H – bureau A232 - Ne pas oublier de noter au **dos du chèque le nom et le prénom de l'élève.**

➤ Par paiement en ligne via le site EduConnect du lycée :

<https://granier.ent.auvergnerhonealpes.fr/>

Se connecter avec l'identifiant et le compte EduConnect

➤ En espèces avant 9H00 bureau A232

Lors du passage à la borne, le solde du compte s'affiche sur l'écran du lecteur.

3) MODALITES PARTICULIERES POUR LES INTERNES

✓ L'élève interne n'est pas soumis au système de réservation

✓ Oubli exceptionnel de la carte : possibilité de prendre une carte provisoire pour la semaine au bureau A232.

✓ Le paiement s'effectue par trimestre sur présentation d'une facture (avis des sommes à payer).

Possibilités de règlement :

➤ Par chèque : joindre le coupon de référence de l'avis des sommes à payer.

➤ En espèces

➤ Par paiement sur la plateforme TIPI (téléservices)

➤ Par prélèvement automatique mensuel (les modalités sont précisées dans le dossier internat)

➤ Par virement sur compte bancaire du lycée

4) **Pour toutes aides sociales** : frais de cantine - d'internat, vous pouvez télécharger un document **via le site ENT du lycée** : <https://granier.ent.auvergnerhonealpes.fr/> - Rubrique : établissement - intendance - aides sociales et nous retourner le document complété et signé au lycée du Granier - Bureau A232.

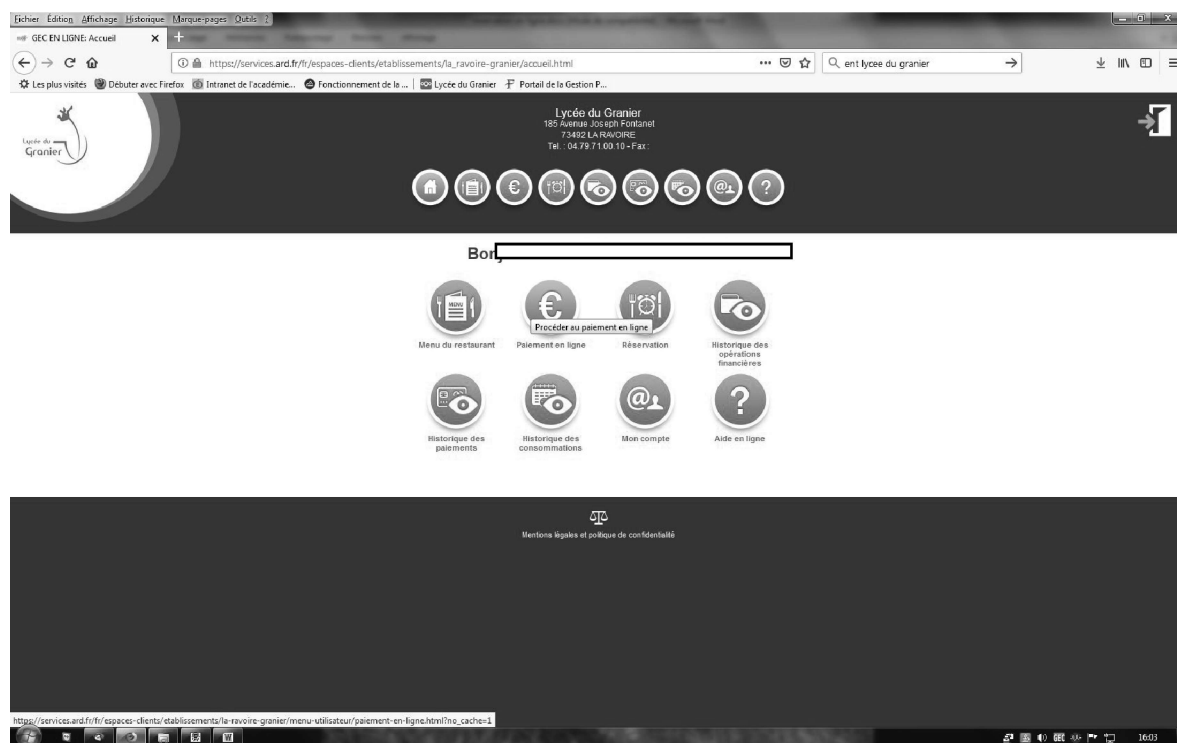
Merci de joindre tous les justificatifs.

RESERVATION EN LIGNE

Le module de réservation (et règlement) en ligne via le site EduConnect du lycée du Granier : <https://granier.ent.auvergnerhonealpes.fr/> :

Après connexion à EduConnect du Lycée (code distribué en début d'année par la scolarité), vous accédez dans l'onglet ▶ « Scolarité » ▶ »Pronote « ▶ »Elèves ou Parents « ▶ « Paiement et réservation en ligne »

à votre espace monétique qui permet le règlement, la consultation et la réservation.



Pour réserver : le crédit doit être suffisant. Vous ne pouvez réserver qu'un nombre de repas correspondant au solde de la carte.

Exemple : solde : 20.75 € correspond à cinq repas, **vous ne pouvez réserver que cinq repas.**

Si vous souhaitez réserver un nombre supérieur à cinq repas, vous devez créditer votre compte d'un minimum de 10 repas et recommencer l'opération de réservation.



L'application présente le tableau des repas à

Je réserve mes repas

réserver sur deux semaines maximum

SEMAINE PRECEDENTE		Semaine du 29/04/2019 au 05/05/2019						SEMAINE SUIVANTE
Service	Lundi 29/04/2019	Mardi 30/04/2019	Mercredi 01/05/2019	Jeudi 02/05/2019	Vendredi 03/05/2019	Samedi 04/05/2019	Dimanche 05/05/2019	
Midi								
RÉSERVER SEMAINE	Service plus réservable	Service plus réservable	Service non réservable	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Service non réservable	Service non réservable	
ANNULER SEMAINE								

VALIDER LA RÉSERVATION ANNULER

Sélectionner le ou les jour(s) souhaité(s), cliquer : **Valider la réservation**

Il apparaît le récapitulatif ci-dessous :

Demande de confirmation ✕

Veuillez vérifier vos demandes avant de confirmer :

Liste des demandes pour la période du 29/04/2019 au 12/05/2019

Date ↑	Service ↑	Type	Nombre
02/05/2019	Midi	Réservation	1
03/05/2019	Midi	Réservation	1

Details du paiement

Solde PM1 au 30/04/2019 à 15:54 : 31.00 €

Midi :

Réservation :	2 X 3.10 =	6.20 €
---------------	------------	--------

Total : 6.20 €

Solde du PM1 estimé après confirmation : 24.80 €

Avertissement : Merci de noter que le traitement de votre demande n'est pas immédiat. Votre requête sera traitée dans un délai allant de quelques minutes à plusieurs heures.

CONFIRMER ANNULER

Confirmer. Après confirmation, la requête apparaît dans le tableau « Liste des demandes récentes »
L'opération peut prendre quelques minutes.

Liste des demandes récentes

⊕ Demande n°981234 effectuée le 30/04/2019 à 16:25
Etat: Confirmée

Ce tableau permet de voir le statut des demandes de réservation : **Refusée, Confirmée.**

Annulation de réservation en ligne

L'annulation des réservations en ligne et celles faites aux bornes situées dans le hall de l'établissement se réalise via le site EduConnect du Lycée : <https://granier.ent.auvergnerhonealpes.fr/> (cf : procédure réservation)

L'annulation ne peut être réalisée qu'avant 10 h 15 pour le jour même.

L'annulation de plusieurs jours est possible :

- Avant 10 h 15, pour le jour même et les jours suivants
- Après 10 h 15 pour seulement les jours suivants

Revenir à la page Réservation des repas : cliquer sur les jours que l'on souhaite annuler et cliquer sur l'onglet : **valider la réservation**

Demande de confirmation ⊗

/euillez vérifier vos demandes avant de confirmer :

Liste des demandes pour la période du 29/04/2019 au 12/05/2019

Date ↑	Service ↑	Type	Nombre
02/05/2019	Midi	Annulation	1

Détails du paiement

Solde PM1 au 30/04/2019 à 16:16 : 27.90 €

Midi :

Annulation :	-1 X 3.10 =	-3.10 €
--------------	-------------	---------

Total : -3.10 €

Solde du PM1 estimé après confirmation : 31.00 €

Avertissement : Merci de noter que le traitement de votre demande n'est pas immédiat. Votre requête sera traitée dans un délai allant de quelques minutes à plusieurs heures.

Cliquer sur Confirmer. L'opération peut prendre quelques minutes, l'annulation confirmée apparait dans le tableau : liste des demandes récentes.

Liste des demandes récentes

Demande n°981234 effectuée le 30/04/2019 à 16:25
Etat: Confirmée

Service du 02/05/2019 Midi : Annulation de 1 repas

Demande n°981233 effectuée le 30/04/2019 à 16:16
Etat: Confirmée

FICHE D'URGENCE

Nom de l'élève :

Prénom :

Né.e le :

Responsable de l'élève : Parent 1 – Parents 2 – tuteur – Autre (Entourer la mention utile)

Parent 1	Parent 2	Elève
Portable :	Portable :	Portable :
Domicile :	Domicile :	
Travail :	Travail :	
Nom de l'employeur :	Nom de l'employeur :	
.....	

Votre enfant a-t-il déjà bénéficié d'un :

PAI :

PPS :

PAP :

Aménagement d'examen :

Merci d'en joindre un exemplaire sous pli cacheté à destination de l'infirmière.

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (Allergies Traitement en cours – Précautions particulières à prendre...)

.....

.....

.....

.....

Nom, adresse et N° de téléphone du médecin traitant :

.....

.....

.....

En cas d'urgence, après avis du 15 (SAMU), un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers le centre de soins le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

Je certifie avoir reçu l'information et en avoir pris connaissance le :

Signature du responsable légal

Signature de l'élève

Document non confidentiel à remplir par les familles en entrant au lycée. Si vous souhaitez communiquer des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'intention du médecin ou de l'infirmière de l'établissement.

Mesdames, Messieurs les responsables d'élèves

Le lycée du Granier organise une formation au secourisme qui va permettre l'obtention du **diplôme de Premier Secours Citoyen (PSC)**. Ce **diplôme est obligatoire** pour exercer certains métiers notamment les professions soignantes et les métiers liés à l'accueil du grand public (comme professeur, intervenant en club sportif, animateur...). Par ailleurs ce diplôme pourra être inscrit dans le dossier **Parcours Sup** de votre enfant (rubrique activités et centres d'intérêts : mon engagement citoyen. Cette rubrique est un atout supplémentaire pour le dossier : elle n'est pas obligatoire mais elle permet aux enseignants du supérieur d'en savoir plus sur l'élève)

Cette formation est réalisée au sein de l'établissement (d'une durée de 7h environ) en partenariat avec l'Union Départementale Des Sapeurs-Pompiers de la Savoie (UDSP 73). Vos enfants seront donc pris en charge par des pompiers professionnels.

Afin de pouvoir inscrire votre enfant à cette formation Il est nécessaire de compléter le coupon ci-dessous :

.....



PREMIERS SECOURS CITOYEN

Durée : 7 heures de formation

Objectif : Apprendre à Sauver une Vie

Financement : Carte PASS Région Auvergne-Rhône-Alpes

- N° dossier de la carte PASS' Région :
- Code : (4 chiffres)

NOM : _____ Prénom : _____

Les certificats fournis peuvent être un prérequis pour l'accès à certains métiers ou filières.



Objet : Appel de cotisation à la Maison des lycéens.

La Maison des Lycéens (MDL) est une association loi 1901 qui vit essentiellement des cotisations de ses membres (15 euros d'adhésion).

Elle est créée par et pour les élèves, c'est un lieu d'engagement et de responsabilité pour ceux qui désirent animer la vie lycéenne :

- Gestion de la vente des photos de classes et des sweats du Lycée,
• Gestion de la cafétéria des élèves,
• Financements des Clubs Théâtre d'improvisation, Photo, Musique, Manga, Poésie...
• Tournois sportifs entre élèves (« J.O »),
• Animation de l'internat,
• Organisation de la Semaine des talents,
• Réception des correspondants étrangers,
• Organisation de la « journée de l'élégance » et du « bal de promo » des terminales.

C'est un lieu de prise de générosité et de solidarité. L'ensemble des élèves s'y associe :

- Journée sida, téléthon, Odyssea, Amnesty International...

Amélioration du cadre de vie des élèves :

- Entretien chaque année des jeux (baby foot, billard),
• Achat chaque année de matériels pour le club musique et le club photo,
• Achat de mobiliers pour la cafétéria des élèves,
• Achat de mobiliers pour l'internat,
• Achat de jeux de société, de jeux de cartes, de matériels sportifs,
• Achat de bancs, d'un totem interactif et de goodies avec le logo de la MDL

Gestion de la cafétéria des élèves : la MDL assure la gestion de la cafétéria des élèves.

Participations financières aux voyages scolaires et à l'Association Sportive du lycée.

La cotisation s'élève à 15€ par élève. Pour un deuxième enfant scolarisé au Granier, la cotisation sera de 10€ pour celui-ci.

Nous comptons sur vous pour continuer à faire du lycée du Granier un établissement dynamique.

La Maison des lycéens étant une association, l'accessibilité du foyer et la participation aux clubs, sont réservées aux membres adhérents.

La Présidente de la Maison des Lycéens : MAILLY Zoé TG3



Coupon à remettre lors de l'inscription (Inscrire le NOM et le prénom de l'élève au dos du chèque)

MAISON DES LYCEENS DU GRANIER
COTISATIONS 2026/2027

Je soussigné(e)M.....parent(s) de l'élève

NOM Prénom.....CLASSE :.....

Déclare verser à la Maison des Lycéens du Lycée du Granier la somme de€

Par : [] chèque à l'ordre de la MDL du Granier

[] Espèces



Association sportive du lycée du Granier 2026-27

Pour s'inscrire : scannez le QR-Code :



Ou : <https://www.helloasso.com/associations/association-sportive-du-lycee-du-granier/adhesions/adhesion-2026-2027-association-sportive-lycee-du-granier>

Présentation :

L'association sportive du lycée du Granier offre à tous les élèves qui le désirent la pratique d'une ou plusieurs activités sportives dans un cadre structuré.

Créneaux des entraînements (sous la conduite des enseignants d'EPS) :

- Pause méridienne lundi, mardi, jeudi, vendredi : entre 12h30 et 13h25
- Mercredi après-midi : à partir de 12h30
- Soirs : mardis et jeudis : 17h30 à 18h30

Les compétitions officielles ont lieu uniquement le mercredi.

Activités proposées (selon les demandes et la disponibilité des installations) : musculation, danse / hip-hop, volley-ball, futsal, basket-ball, badminton, tennis-de-table, cross, sorties ponctuelles de pleine nature. D'autres activités peuvent être proposées sur demande.

L'association permet la pratique compétitive (rencontres entre établissements, championnats départementaux, académiques et nationaux) et la pratique de loisir quel que soit le niveau de chacun.

L'inscription à l'association sportive permet également d'accéder à des spectacles de danse (les modalités seront communiquées à la rentrée).

L'adhésion à l'association sportive affiliée à l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) requiert la prise d'une licence-assurance sportive scolaire qui permet la pratique d'une ou plusieurs activités. Le certificat médical d'aptitude délivré par un médecin n'est plus obligatoire; toutefois, l'élève doit s'engager à fournir un certificat en cas d'inaptitude. La cotisation pour l'année 2026-2027 est fixée à :

- 20 € pour les élèves à jour de leur cotisation à la maison des lycéens.
- 25 € pour les autres élèves.

Un formulaire d'inscription (ci-joint) est disponible avec le dossier d'inscription au lycée (+ disponible au gymnase).

Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions.

Les professeurs d'EPS du lycée

Association Sportive du Lycée du GRANIER 2026-27
(formulaire papier à rendre sauf si inscription avec Hello Asso /QR-Code)

NOM :Prénom :

Date de naissance : Classe :

Adresse :

Ville:..... Code postal:.....

ACTIVITE(S) CHOISIE(S) :

INTERNE: oui-non

AUTORISATION PARENTALE :

Je soussigné(e),, père, mère, tuteur

1- autorise mon fils, ma fille,

à participer aux activités de l'association sportive.

2- donne l'autorisation d'utiliser les images et /ou vidéos prises au cours des activités pour la promotion du sport scolaire dans le cadre de l'établissement et des compétitions UNSS.

3- autorise les personnes en charge de la demande de licence à l'UNSS à renseigner les rubriques ci-dessus sur le portail dédié (OPUSS) pour l'obtention de la licence à l'UNSS.

J'ai pris connaissance des garanties proposées par l'assureur de l'association sportive pour la couverture des dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l'AS, des mentions RGPD et de droit à l'image consultables au verso.

Date :

Signature :

ENGAGEMENT ELEVE :

Je m'engage, en cas d'inaptitude physique à l'EPS à fournir le certificat médical aux professeurs concernés par les activités pratiquées dans le cadre de l'AS.

Date :

Signature :

Dossier complet à remettre au professeur d'EPS :

- 25 € (licence – assurance) en espèces ou en chèque à l'ordre de « AS du lycée du Granier ».

- 20 € pour les élèves ayant adhéré à la Maison des Lycéens à la rentrée.

La licence est valable pour l'année scolaire et permet de pratiquer une ou plusieurs activités.

Cette feuille doit être remplie et le tout doit être placé dans une enveloppe portant votre nom, prénom et classe.

ANNEXES : mis en ligne sur le site du lycée

- Mention sur le droit à l'image :

Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de (a) la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié, (b) la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation desdites images, et (s) la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence.

- Mention sur le RGPD :

Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de ladite licence. L'adhésion à l'UNSS vaut autorisation pour l'association UNSS de collecter, d'enregistrer et de stocker les données nécessaires.

Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié, ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements Madame Marie-Céline Courtet à l'adresse daf@unss.org. La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS.

- Mention sur les Assurances & le Règlementaire :

Le licencié ci-dessus ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS, avoir pris connaissance des statuts du règlement intérieur de la fédération (disponibles sur le site internet UNSS), s'engager à respecter la charte éthique du CNOSF conformément au Code du Sport. Le licencié ou son représentant légal déclare être informé(e) des conditions d'assurances et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. Dans un certain nombre de situations (à l'exception des situations où l'auteur des violences a lui-même la qualité d'assuré) les garanties actuelles du contrat UNSS/MAIF apportent aux adhérents (licenciés UNSS) victimes de violences sexuelles/physiques/psychologiques, une prise en charge dans les conditions prévues par le contrat, des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation dont les séances de soutien psychologique peuvent faire partie (garantie « Indemnisation des Dommages Corporels »). Il en sera de même de la prise en charge des frais de procédure (garantie « Recours ») pour lesquels la MAIF pourra également proposer les services d'un avocat auquel elle fait régulièrement appel.

L'ASSOCIATION SPORTIVE a souscrit auprès de la MAIF un contrat afin de garantir les participants aux activités qu'elle organise.

Les garanties s'appliquent à l'occasion de tout événement de caractère accidentel survenant au cours de ces activités et sur les trajets aller et retour.

CONTENU DES GARANTIES RESPONSABILITE CIVILE

La MAIF couvre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile que les bénéficiaires des garanties peuvent encourir en raison des dommages causés à un tiers et résultant d'un événement de caractère accidentel (les participants sont considérés comme tiers entre eux).

La garantie, qui s'exerce sans franchise contractuelle, est acquise :

- à concurrence de 30 000 000 € par sinistre, pour les dommages corporels,
- à concurrence de 15 000 000 € par sinistre, pour les dommages matériels et immatériels consécutifs, La garantie est limitée, tous dommages confondus à 30 000 000 €
- à concurrence de 50 000 € par sinistre pour les dommages immatériels non consécutifs,
- à concurrence de 5 000 000 € par année d'assurance pour les atteintes à l'environnement.

DEFENSE

- La MAIF assure la défense amiable ou judiciaire des bénéficiaires des garanties à la suite d'événements mettant en jeu la garantie "Responsabilité Civile", à concurrence de 300 000 €.
- Défense des salariés, à concurrence de 20 000 €.

INDEMNISATION DES DOMMAGES CORPORELS

Cette garantie, de type "Individuelle-Accident", permet aux assurés de bénéficier des prestations suivantes en cas de dommages corporels d'origine accidentelle :

- Services d'aide à la personne : assistance à domicile : à concurrence de 700 € et dans la limite de 3 semaines
- Remboursement des frais médicaux, pharmaceutiques, chirurgicaux et de transport pour soins restés à charge après intervention de la Sécurité Sociale ou de tout autre organisme de protection sociale, à concurrence de 1 400 € dont frais de lunettes dans la limite de 80 €, des pertes justifiées de revenus des personnes actives par le versement d'indemnités journalières à concurrence de 16 € par jour dans la limite de 3 100 €, des frais de recherche et de sauvetage des vies humaines, à concurrence de 7 700 € par personne.

VERSEMENT

En cas de décès, d'un capital de 3100 € aux ayants droit augmenté, le cas échéant, d'un capital supplémentaire de 3 900 € au conjoint et d'un capital supplémentaire de 3 100 € par enfant à charge.

En cas de blessures, d'un capital proportionnel au taux d'atteinte permanente à l'intégrité physique et psychique subsistant après la consolidation :

- jusqu'à 9 %..... 6 100 € x taux
- de 10 à 19 %..... 7 700 € x taux
- de 20 à 34 %..... 13 000 € x taux
- de 35 à 49 %..... 16 000 € x taux
- de 50 à 100 % : - sans tierce personne..... 23 000 € x taux
- avec tierce personne..... 46 000 € x taux

DOMMAGES AUX BIENS PERSONNELS DES BENEFICIAIRES DES GARANTIES

Les biens personnels des assurés sont couverts contre tous les événements de caractère accidentel (y compris le vol) à concurrence de 600 €, avec franchise.

RECOURS-PROTECTION JURIDIQUE

La garantie prévoit l'intervention amiable ou judiciaire en vue d'obtenir la réparation des dommages subis par l'assuré engageant la responsabilité d'un tiers n'ayant pas lui-même la qualité d'assuré ou de bénéficiaire des garanties. Elle s'exerce sans limitation de somme.

ASSISTANCE

Les assurés bénéficient, lorsqu'ils participent aux activités de la collectivité, des garanties d'assistance mises en œuvre par MAIF Assistance.

Sont notamment pris en charge : le rapatriement des blessés et malades graves, les frais médicaux et d'hospitalisation engagés sur place à concurrence de 80 000 € (pour les TOM et l'étranger) ou 4 000 € (pour la métropole et les DOM), le coût du transport du corps jusqu'au lieu d'inhumation en France en cas de décès d'un bénéficiaire, les frais de déplacement pour assister aux obsèques en cas de décès d'un proche (conjoint, ascendant, descendant, frère ou sœur).